

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 DÉCEMBRE 2022**

**Convocation :** 25/11/2022

**Affichage liste délibérations :** 06/12/2022

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 32 **SECRÉTAIRE :** Monsieur MEZIK

**L'an deux mille vingt deux, le un décembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Jonathan LONOCE ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Ali SEMARI ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Madame Isabelle FERNANDES a donné procuration à Monsieur Azdine MERMOURI

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

**DEL20221201\_2**

#### **LANCEMENT D'UNE OPÉRATION 1 NAISSANCE 1 ARBRE**

**RAPPORTEUR :** Cyril MATHEY

Avec la volonté de planter un arbre pour chaque naissance givordine, la commune souhaite mettre à l'honneur les naissances tout en effectuant un acte en faveur du développement durable.

Il s'agirait ainsi de planter environ 200 arbres par an (190 naissances en 2021) sur le territoire communal.

Cette opération s'inscrit dans la démarche du mandat déjà représentée par plusieurs actions :

- Participation au plan Canopée porté par la Métropole
- Signature de la charte de l'arbre en 2021
- Mise en œuvre d'une stratégie de plantation : près de 100 arbres vont être plantés au courant de l'hiver 2022-2023 sur le domaine communal
- Plantation de 1 200 jeunes plants d'arbres dans le cadre d'une forêt Miyawaki (micro-forêt s'inspirant des mécanismes des forêts naturelles et fonctionnant comme un petit écosystème forestier à la végétation dense). Les bénéfices sociaux et environnementaux sont les suivants :
  - Biodiversité accrue : oiseaux, insectes, champignons,
  - Filtrage des particules fines et captation du CO2 (réduction jusqu'à 50 % de particules fines selon l'OMS),
  - Effet climatiseur naturel de l'arbre (jusqu'à -2°C dans l'environnement immédiat selon l'OMS),
  - Gestion des eaux de ruissellement et restauration des sols dégradés,
  - Espace de bien-être, d'inspiration, de pédagogie et de ressourcement pour les habitants,
  - Plantation participative avec les habitants de Givors, les scolaires, et d'autres bénévoles.
- Don d'arbres aux Givordins : 34 arbres en 2021 et près de 135 candidatures pour la session 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**35 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- DE VALIDER la volonté de la commune de s'engager dans la démarche de plantation d'un arbre par naissance à partir de l'année 2023, les modalités de plantation restant à définir.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Loïc MEZIK

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 069-216900910-20221201-DEL20221201\_2-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.